

Avant-Projet de Loi relatif à la Promotion des Énergies Renouvelables dans le cadre du Développement Durable.

Communiqué du Conseil des Ministres du 30 novembre 2003

Le président de la république Mr Abdelaziz Bouteflika, a présidé le 30 novembre 2003, la réunion du conseil des ministres dont l'un des ordres du jour était :

Avant projet de loi relatif à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

Le conseil des ministres a examiné et approuvé l'avant-projet de loi relatif à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

L'avant-projet de loi est soutenu par la volonté partagée par notre pays avec la communauté internationale de limiter la production de gaz à effet de serre et d'assurer la pénétration des énergies renouvelables, de manière progressive et solidaire, dans le modèle de consommation énergétique.

Ainsi, il se fixe pour objectif de développer et de promouvoir de nouvelles ressources d'énergies propres renouvelables, non polluantes et non dangereuses pour l'environnement.

Dans cette perspective, la démarche préconisée vise, plus particulièrement à :

- la valorisation de nos gisements en énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne non encore exploités avec pour objectif de porter la quote-part de ces énergies à 10 % du bilan énergétique national d'ici à l'horizon 2020.
- la limitation du gaspillage des combustibles fossiles pour affecter les ressources ainsi économisées à des applications spécifiques à forte valeur ajoutée ou à l'exportation afin d'augmenter les ressources en devises du pays,
- la réduction de la pollution environnementale et au lancement de programmes ambitieux d'installations de conversion d'énergies renouvelables. Ces actions devant se traduire d'une part par une réduction dans l'atmosphère des gaz polluants et, d'autre part, par une production de biogaz à partir des déchets urbains et industriels.

Il est souligné que le dispositif offre l'ancrage juridique et l'opportunité à nos chercheurs, ingénieurs et techniciens de s'investir dans la recherche et le développement des énergies nouvelles et valoriser ainsi le potentiel scientifique et technologique du pays.



Intervenant à ce sujet, le Président de la République a relevé la trop forte dépendance de notre pays par rapport à la ressource des hydrocarbures. Cette dépendance, au regard de nos réserves relativement modestes et de nos besoins en constante évolution, peut, à long terme, s'avérer comme une contrainte majeure susceptible d'hypothéquer l'avenir des générations futures. C'est pourquoi, a poursuivi le Président de la République, il est important que chacun prenne conscience de notre vulnérabilité dans ce domaine pour que, au-delà des questions liées à la protection de l'environnement et du cadre de vie qui demeurent essentielles, les efforts des acteurs économiques et sociaux et du potentiel scientifique et technologique du pays convergent pour trouver d'autres ressources énergétiques afin de réduire notre dépendance par rapport à la ressource non renouvelable des hydrocarbures.

Cet Avant-Projet de loi sur la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable a été proposé par Mr le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et repose sur les objectifs suivants :

- la protection de l'environnement en favorisant le recourt à des sources d'énergies non polluantes,
- la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre,
- la participation à un développement durable par la préservation et la conservation des énergies fossiles,
- la protection de la durée de vie des potentialités nationales en hydrocarbures,
- la contribution à la politique nationale d'aménagement du territoire par la valorisation des gisements d'énergies renouvelables.

C'est un fait historique, l'Algérie est le premier pays producteur de pétrole, à proposer une loi pour la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable. Par ce geste notre pays vient d'affirmer son engagement dans le développement durable et la lutte contre le changement climatique de la planète.